



Règlement concours photo 2018

Bibliothèque Foyer Culturel de Sciez

La Bibliothèque du Foyer Culturel de Sciez organise un concours photo sur le thème suivant :
« **Le lac Léman** »

Ce concours s'inscrit dans le partenariat mené entre la bibliothèque du Foyer Culturel de Sciez et l'association Eurcasia.

Cette dernière s'emploie à faire connaître la ville d'Irkoutsk et le lac Baïkal par des initiatives multiformes comme notamment des expositions de peintures des jeunes élèves des Beaux-Arts d'Irkoutsk. Une exposition a été accueillie à la bibliothèque au mois de juin dernier.

L'objectif du concours est donc de poursuivre cet échange culturel.

A la manière de ces artistes amateurs russes qui partagent leurs peintures, nous souhaiterions leur faire parvenir de belles photographies du Lac Léman. Ainsi, elles deviendront peut être, sources d'inspirations pour de nouvelles peintures...

ARTICLE 1 - LE THEME

Les photos devront retranscrire le plus fidèlement possible l'environnement du lac Léman : paysage, faune, flore, activité...

En cas de présence d'animaux ou de personnes sur la photo, l'auteur devra prendre soin de montrer l'environnement lacustre.

Les photos qui seront admises à concourir doivent impérativement faire apparaître le lac Léman.

Les photographies seront évaluées sur les qualités techniques (cadrage, composition, couleur...), et artistiques, sur leur pertinence par rapport au thème du concours et leur originalité.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCOURS

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les photographes amateurs à partir de 8 ans. Les mineurs devront présenter une autorisation de leurs parents (voir page 6)

Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la bibliothèque pour participer.

Les photos devront impérativement être accompagnées du bulletin de participation dûment complété et signé (voir page 5), et de l'autorisation parentale pour les concurrents mineurs.

La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble des conditions du présent règlement. Tout manquement entraînera la disqualification du candidat.

ARTICLE 3 - DISPOSITIONS PRATIQUES

Chaque participant devra déposer un tirage de sa photo au format 20x30cm ainsi que le fichier numérique (CD ou clé USB)

Voici nos recommandations concernant le fichier numérique :

- Les fichiers acceptés sont les jpeg.
- Le poids des fichiers devra être au minimum de 3Mo et de 8 Mo maximum.
- Le fichier devra porter le nom et prénom du participant (Nom prénom.jpeg)

Aucun signe permettant d'identifier les concurrents ne devra apparaître sur les clichés (signatures, logos...)

ARTICLE 4 - CONDITIONS TECHNIQUES

Le concours est organisé exclusivement en photographie couleur.

Les photos réalisées avec un drone ne sont pas acceptées.

Les fichiers ne devront pas être retouchés, ni comprendre un quelconque montage ou surimpression, en dehors de l'optimisation classique de la lumière, des contrastes, des niveaux et de la couleur.

ARTICLE 5 - DATES ET DÉROULEMENT

Le concours se déroule du mercredi 5 septembre à 10h au samedi 10 novembre à 11h, dernier délai pour nous faire parvenir les clichés. Les concurrents déposeront leurs photos aux horaires habituels de la bibliothèque.

Les photos des concurrents seront ensuite exposées à la bibliothèque de Sciez du mercredi 14 novembre à 10h au samedi 15 décembre à 12h00.

Le samedi 15 décembre, la bibliothèque annoncera les résultats et remettra les prix aux photographes gagnants.

Pour clôturer ce concours, les photographies seront transmises aux élèves des Beaux-Arts d'Irkoutsk par l'association Eurcasia.

ARTICLE 6 - CATEGORIE ET PRIX

Catégorie jeunesse : 8-12 ans

Catégorie adulte : 13 ans et plus...

Un prix sera offert aux trois premiers gagnants de chaque catégorie.

ARTICLE 7 - MODALITE DE VOTE (PUBLIC ET JURY)

Les photos seront jugées sur leur version papier.

Durant l'exposition des photos à la bibliothèque (du 14 novembre jusqu'au 12 décembre à 18h30), le public pourra venir voter pour la photo de chaque catégorie qu'il préfère.

Avant la fin de l'exposition, un jury se réunira afin de participer au vote avec l'appui d'une grille de notation.

L'addition des votes du public et des points attribués par le jury permettra de distinguer les vainqueurs des catégories jeunesse et adulte.

Le jury se réserve le droit de contacter l'auteur en cas de litige sur la configuration technique du fichier ou bien l'origine de la photographie. Toute démarche dans ce sens a pour conséquence de suspendre la participation de l'auteur dans l'attente de sa réponse.

ARTICLE 8 - DROITS ET ETHIQUE

- Les candidats certifient qu'ils sont les titulaires des droits d'auteur de la photographie déposée.
- Les concurrents devront s'être assurés d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les personnes, les biens ou espaces privés photographiés. Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photos, leurs auteurs feront leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes concernées. Les concurrents devront s'assurer de leur accord en matière d'exposition et de diffusion des clichés tel que le prévoit le règlement. La bibliothèque ne pourra être tenue responsable en cas de non respect du droit à l'image.
La bibliothèque se réserve le droit d'écarter toute photo possédant un caractère dégradant pour les personnes ou bien ne disposant pas des autorisations des personnes photographiées.
- Les participants donnent l'autorisation à la bibliothèque :
 - d'exposer leurs photos dans la bibliothèque.
 - d'utiliser sa photographie pour les besoins de valorisation du concours photo (affiche, site internet du Foyer Culturel...)
 - d'envoyer le fichier numérique de la photo à l'association Eurcasia afin qu'elle le partage avec les élèves des Beaux Arts D'Irkoutsk.
L'envoi des fichiers numériques à l'association Eurcasia sera réalisé avec toutes les précautions d'usage en matière de droit d'auteur.
La bibliothèque s'engage à ce que les photos envoyées soient signées du nom de leur auteur, que les IPTC soient remplies et qu'une résolution ne permettant pas une impression de qualité soit définie.
- Toute autre utilisation des photos devra faire l'objet d'une demande à leurs auteurs.
- Aucune utilisation commerciale ne sera faite de ces clichés.

En cas de doute concernant les éléments de cet article ou de leur non respect avéré, la bibliothèque se réserve le droit de ne pas retenir la participation du candidat concerné.

ARTICLE 9 - PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les participants s'engagent à respecter les espaces naturels et les espèces sauvages photographiés. Ils doivent veiller à ne pas détériorer les milieux sensibles pour les besoins de la participation au concours.

Dans le cas de présence d'animaux sauvages, ils s'engagent à ne pas déranger les espèces dans leur milieu naturel (toute photographie au nid ou au gîte est prohibée).

Dans le cas de présence d'espèces florales sensibles ou faisant l'objet d'un statut de protection particulier, ils s'engagent à ne pas détériorer les espèces.

ARTICLE 10 - PUBLICATION DU CONCOURS

Le règlement du concours est disponible à la Bibliothèque du Foyer Culturel de sciez, au Foyer Culturel de Sciez et en téléchargement sur le site internet suivant :

www.foyculturel-sciez.fr

ARTICLE 11 - RESTITUTION DES PHOTOS

Les supports numériques utilisés pour le dépôt des photos seront restitués immédiatement à leurs propriétaires.

Les tirages photographiques seront rendus aux participants à l'issue du concours.

ARTICLE 12 - LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo 2018.

Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août relative à la protection des personnes physiques l'égard des traitements des données à caractère personnel, et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données les concernant, sur simple demande.

Les demandes devront être adressées à l'adresse suivante : Foyer Culturel de Sciez, 184 Route d'Excenevex 74140 Sciez.

CONCOURS PHOTO DE LA BIBLIOTHEQUE DU FOYER CULTUREL DE SCIEZ

Le Lac Léman

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :

.....

PRENOM :

.....

Date de Naissance :/...../.....

Adresse.....

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

PHOTO

Le lieu de la prise de vue :

Le titre de la photo :

J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participation

Fait à

Le

Signature :

Nom :
Prénom :
Titre photo :

CONCOURS PHOTO DE LA BIBLIOTHEQUE DU FOYER CULTUREL DE SCIEZ

Le Lac Léman

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) M. ou Mme.....

domicilié(e).....
.....

autorise mon fils, ma fille.....
né(e) le

à participer au concours photo organisé par la Bibliothèque du Foyer Culturel de Sciez et
accepte les conditions du règlement du concours.

Fait à

Le

Signature